

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, le treize novembre deux mille dix-neuf à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire, et sur sa convocation du 05 novembre 2019.

Étaient présents : Mesdames BASSET, DECAUX, FEUGÈRE, LYSCENCZUK et RADOLLA.
& Messieurs BARDE, BIGUEY, GOSSE, JANKO, LEGAY et STENERT

Absents excusés : M. DUBOSC (pouvoir à M. GOSSE)
M. JOBIN

Absents :
M. DERYCKE
M. DUVAL

Secrétaire de séance : Mme BASSET

Nombre de conseillers présents : 11

Décision modificative - Chapitre 041

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la Commune de Mesnil-Raoul,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2019:

Erreur d'imputation comptable des participations versées en 2013 et 2014 par CIR PROMOTION

Section Investissement dépense :

Chapitre 041 – article 1336 : Participation pour voirie et réseaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative suivante :

Dépense : Chapitre 041 – Article 1336

Montant : 91 417.02€

Recette : Chapitre 041 – Article 1346

Montant : 91 417.02€

Délibération adoptant le rapport de la CLECT

M. le Maire de la commune de Mesnil-Raoul informe le conseil municipal, que par courrier en date du 7 septembre 2019, Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin lui a transmis le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) en date du 6 Septembre.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 décembre 2018 a délibéré pour opter en faveur d'un passage à la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2019.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

Il rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 Janvier 2019, a délibéré pour déterminer au bénéfice des communes membres une attribution de compensation prévisionnelle évaluée en collaboration avec les services de la DRFIP et de la Préfecture de la Seine-Maritime.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie ensuite les 4 Mars (La Vaupalière), 23 Mai (St André sur Cailly), 1^{er} juillet (Morgny la Pommeraye) et 6 Septembre (Yquebeuf), pour étudier les transferts de compétence envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

En effet, l'article 1609 nonies C du C.G.I précise : *« La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.*

Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. »

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 6 Septembre dernier ci-joint annexé,
- DIT que l'attribution de compensation définitive 2019 est calculée en fonction de la date de transfert des compétences au 1^{er} janvier 2019

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

Poste CNI et passeport à Mesnil-Esnard

Lors de la réunion de l'Amicale des Maires du Plateau EST de ROUEN Samedi 19 Octobre en Mairie de Montmain, la nouvelle a été annoncée que suite aux demandes de la commune du Mesnil-Esnard et de la l'Amicale des Maires, notre collègue Norbert THORY, Maire du Mesnil-Esnard à reçu une réponse positive de Monsieur le Préfet pour l'installation d'un poste d'enregistrement des cartes CNI et passeports dans sa mairie.

Ainsi notre plateau sera enfin desservi.

Nous nous réjouissons de cette bonne nouvelle au service de nos habitants. Il faut rappeler qu'autrefois nous avions tous la charge de ce service. Lors de notre réunion du 23 Octobre 2017, un certain nombre de communes a décidé de prendre en charge solidairement et collectivement, l'exploitation de ce poste. Une convention va être mise au point afin de définir le coût et la charge répartis au prorata du nombre d'habitants suivant le nombre INSEE au premier janvier de l'année précédente.

La Convention devra préciser également, la prise en compte prioritaire des habitants des communes signataires de la convention, en vue de l'obtention des rendez-vous, comme cela est le cas dans les autres communes ayant ce service.

Point sur la demande de la desserte du Filo'r

Monsieur Emmanuel GOSSE, Maire de la commune, a écrit une lettre au Président de la Métropole Rouen Normandie le 04 Juin 2019 afin de revoir la desserte de notre commune par le transport à la demande Filo'r.

Le Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie, Marc MASSION, nous a fait part de sa réponse le 19 Septembre 2019. Nous informant que ce service dessert des communes de la Métropole Rouen Normandie, et que le nouveau marché vient d'être mis en place le 01 Juillet dernier. Il ne prévoit pas l'élargissement du périmètre.

Par ailleurs, la Métropole est tout à fait disposée à réfléchir à des expérimentations, à discuter avec la Région, Autorité, Organisatrice de la Mobilité compétente en la matière sur notre commune, et en bonne intelligence avec notre Intercommunalité.

Questions diverses :

- Le montant d'attribution du FCTVA de notre commune pour l'année 2018 s'élève à la somme de 83 411. 49 €.

- Le Conseil Départemental procède à la répartition de la dotation allouée au Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Pour 2019, la dotation de l'Etat attribuée au Département de la Seine-Maritime s'élève 18 909 312 €, soit une baisse de 6,21 % par rapport à l'année 2018. La commune percevra, au titre de la répartition 2019 une attribution de 25 010, 00 €.

- La commune percevra au titre du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal 2019 la somme de 14 391€ (FPIC).

- L'Amicale des Maires du Plateau Est de Rouen s'est réunie le 14 Septembre 2019. Lors de cette réunion les membres de l'Amicale ont à l'unanimité apporté leur soutien à la demande du Maire de Belbeuf afin que soit inscrit au projet de PLUi métropolitain, en emplacement réservé (ER) la partie restante après division de la parcelle AAH68. (41 346m²) Un courrier a été rédigé par l'Amicale des Maires du Plateau Est de Rouen et transmis au Président de la Métropole Rouen Normandie, Monsieur Yvon ROBERT.

- Le défibrillateur présent sur la commune devait être remplacé. Deux nouveaux défibrillateurs ont été installés en extérieur, à la salle Rollon et à la salle des Associations. Une formation pour leur utilisation sera proposée aux habitants de la commune dans les mois à venir.

- La CCICV a voté le retour de la compétence ALSH vers les communes, la CCICV conservant la compétence petite enfance. Ainsi, la totalité des frais d'organisation et la gestion des ALSH extra scolaires reviennent entièrement à la charge des communes. Le Conseil Municipal de Préaux a donc décidé d'appliquer deux tarifs : un tarif Préautais de 12€ par jour et un tarif extérieur de 17€ par jour. Une convention peut être signée avec la commune de Préaux afin que les administrés bénéficient du tarif Préautais. La condition étant que notre commune s'engage à versé la différence. (5€ par jour par enfant).

- Monsieur le Maire répond aux interrogations d'un habitant sur un projet d'urbanisation.

- La distribution de piège à frelons sera renouvelée au printemps 2020.
- Une commission finances aura lieu le Mardi 03 Décembre 2019 à 20h30.
- Lors du conseil d'administration du collège de Boos, un désaccord est survenu entre les enseignants et le directeur au sujet des voyages.
- L'entreprise TONON SIMONETTI doit revenir faire des réglages de la VMC double flux à la salle des Associations. (Pas de date de prévue à ce jour).
- Un éclairage complémentaire du parking de la salle des Associations a été suggéré, une étude de faisabilité va être conduite.
- Pour rappel, le Téléthon aura lieu le 07 Décembre 2019 sur notre commune.
- Le prochain conseil municipal se réunira le 19 Décembre 2019 à 20h.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink. The signatures are arranged in a loose grid. From top-left to bottom-right, they include: a signature starting with 'Cuy', a signature starting with 'Aguave', a large blue signature, a signature starting with 'San', a signature starting with 'Cuy', a signature starting with 'CPB', a signature starting with 'S', and a large blue signature starting with 'Vencuz'.

